

## LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal de Mornant est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a modifié les conditions de présentation du DOB qui doit faire désormais l'objet d'un rapport comportant des informations sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise en ligne pour la population.

### **Le présent document abordera successivement :**

- ❖ Le contexte socio-économique international et national,
- ❖ Une analyse de l'évolution des besoins de la commune,
- ❖ L'analyse de la situation financière et fiscale de la commune,
- ❖ L'analyse de l'endettement,
- ❖ Les éléments de perspectives 2026/202 ainsi que les grands projets d'investissement.

## **1. INTRODUCTION**

L'année 2026 s'ouvre sur un contexte institutionnel particulier. Sur le plan national, les collectivités territoriales évoluent dans un environnement financier et réglementaire instable : gel des dotations, évolution des dispositifs de péréquation, incertitudes quant à la trajectoire des finances publiques, et inflation persistante sur certains coûts. Par ailleurs, l'exercice 2026 s'inscrit à la croisée de deux dynamiques : d'une part, l'aboutissement des projets engagés lors du mandat en cours, avec la volonté d'assurer la continuité du service public local ; d'autre part, la préparation d'un nouveau cycle municipal, qui devra s'appuyer sur des finances saines et une capacité d'investissement préservée.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire vise ainsi à poser un diagnostic partagé sur la situation financière de la commune, à éclairer les choix de gestion pour l'année à venir, et à ouvrir la réflexion sur les perspectives pluriannuelles à l'horizon du prochain mandat.

## **2. CONJONCTURE ECONOMIQUE MONDIALE (2025-2026)**

### **Croissance et inflation**

La croissance mondiale marque un ralentissement progressif : après 3,3 % en 2024, elle devrait s'établir à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, selon le FMI et l'OCDE. Les économies avancées enregistrent une croissance atone (autour de 1,5 %), tandis que les pays émergents et en développement maintiennent un rythme plus soutenu (juste au-dessus de 4 %). L'inflation mondiale poursuit sa décrue, mais reste supérieure aux objectifs dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, où elle est attendue à 3 % en 2025, contre 2 % initialement prévus.

### **Risques et incertitudes**

- Protectionnisme et tensions commerciales : La multiplication des barrières douanières (notamment entre les États-Unis, la Chine et l'Europe) pèse sur les chaînes d'approvisionnement et renchérit le coût des biens manufacturés. L'OCDE et le FMI soulignent que cette montée du protectionnisme pourrait raviver l'inflation et fragiliser les économies dépendantes du commerce international
- Géopolitique : Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les tensions sino-américaines, maintiennent un climat d'incertitude élevé, avec des répercussions sur les prix de l'énergie et des matières premières
- Dette publique et conditions financières : Les pays émergents sont particulièrement exposés à la hausse des taux d'intérêt et au tarissement des financements internationaux, ce qui accroît les risques de troubles sociaux et politiques

### **Impacts pour les communes françaises**

- Hausse des coûts : Les tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières (acier, béton, etc.) alourdissent les budgets d'investissement et de fonctionnement des collectivités
- Pression sur les subventions : La dégradation de la conjoncture mondiale pourrait entraîner une réduction des aides européennes et nationales, notamment pour les projets de transition écologique ou d'infrastructures.

## **3. CONJONCTURE ECONOMIQUE EUROPEENNE (2025-2026)**

### **Croissance et inflation**

La zone euro connaît une croissance modeste, avec une légère accélération attendue en 2026, mais restant inférieure à 1,5 %. La Commission européenne et la BCE prévoient une croissance de 1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026, portée par la demande intérieure et une reprise progressive de l'investissement, notamment en Allemagne. L'inflation, après avoir atteint 6,4 % en 2023, devrait revenir à 2 % en 2026, mais avec des tensions persistantes sur les services.

### **Défis structurels**

- Politique monétaire : La BCE maintient une prudence dans la baisse des taux, malgré une inflation en voie de normalisation, pour éviter un rebond inflationniste. Les taux directeurs restent restrictifs, limitant l'accès au crédit pour les collectivités et les entreprises
- Dette publique : Le déficit public moyen de la zone euro devrait reculer à 2,8 % du PIB en 2026, mais la France et quelques autres pays restent en dehors des critères de Maastricht, avec des niveaux d'endettement élevés

- Transition écologique : Les besoins d'investissement pour la décarbonation sont massifs, mais les financements publics et privés peinent à suivre, notamment pour les petites collectivités.

### **Impacts pour les communes**

- Baisse des dotations : La rigueur budgétaire imposée par Bruxelles et les États membres se traduit par une réduction des concours financiers aux collectivités locales.
- Nécessité de mutualisation : Les communes doivent optimiser leurs dépenses, mutualiser les services, et rechercher des partenariats publics-privés pour financer leurs projets.

## **4. CONJONCTURE ECONOMIQUE FRANÇAISE (2025-2026)**

### **Croissance et finances publiques**

La France enregistre une croissance molle : +0,9 % en 2025 et +1 % en 2026, selon l'Insee et la Banque de France. Cette reprise timide est portée par la consommation des ménages et une légère amélioration de l'investissement, mais reste freinée par un chômage élevé (7,7 % fin 2025, 7,8 % en 2026) et une inflation qui remonte légèrement (1,5 % en juin 2026), tirée par les prix de l'énergie.

### **Défis budgétaires et sociaux**

- Déficit public : Le déficit devrait rester supérieur à 5 % du PIB en 2025-2026, avec une dette publique approchant 120 % du PIB, limitant la marge de manœuvre de l'État et des collectivités. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1<sup>er</sup> poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation et la défense.
- Reprise légère de l'inflation : L'inflation, qui, depuis février, "oscille autour des + 1 %", risque de se redresser un peu, à + 1,5 % sur un an en juin 2026, précise l'Insee. L'Institut souligne que cette hausse est "portée principalement par les prix de l'énergie", avec un effet de comparaison défavorable avec la forte baisse observée en février 2025. Les prix alimentaires pourraient également connaître un rebond
- Pouvoir d'achat : Malgré un léger rebond des salaires, le pouvoir d'achat des ménages reste sous pression, avec une consommation atone (+0,3 % par trimestre jusqu'à mi-2026)
- Emploi et services publics : La fonction publique territoriale est touchée par des suppressions de postes et des gels budgétaires, ce qui complique le maintien des services publics locaux  
Le taux de chômage pourrait grimper un peu, à 7,8 % mi-2026 (contre 7,7 % au troisième trimestre). En cause notamment : le repli de l'alternance, qui a pourtant "nettement contribué à la hausse passée de l'emploi total". La baisse de l'aide à l'embauche des apprentis, depuis février, risque en effet de faire disparaître 64 000 emplois sur un an, à mi-2026. La hausse attendue du chômage est aussi une conséquence de la loi pour le plein-emploi, puisque depuis janvier, certaines personnes sont désormais comptabilisées comme des demandeurs d'emploi (bénéficiaires du revenu minimum RSA, jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, certaines personnes en situation de handicap...).

### **Impacts pour les communes**

- Pression sur les budgets : La baisse des dotations de l'État, la hausse des dépenses sociales (RSA, logement) et les obligations de transition écologique (ZFE, rénovation énergétique) contraignent les budgets communaux.

- Recherche de financements alternatifs : Les communes doivent diversifier leurs sources de revenus (fiscalité locale ciblée, subventions européennes, partenariats) et prioriser les investissements.

### Sources et données clés

FMI, OCDE, Commission européenne, BCE, INSEE, Banque de France (rapports 2025-2026).

Projections budgétaires françaises (Loi de finances 2026, PLFSS).

Observatoires locaux (chambres de commerce, agences régionales, fédérations de collectivités).

### Loi de finances pour 2026 : un contexte plus que jamais incertain

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la Loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques. En raison de cette instabilité politique actuelle et de l'absence d'adoption du PLF pour 2026, il est encore difficile, au moment de la rédaction de ce rapport, de déterminer précisément son contenu définitif.

## 5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA COMMUNE

### Evolution de la population

Il est précisé que les références démographiques prises en compte par l'Etat correspondent à la population de 3 ans avant (la population INSEE 2026 est celle constatée en 2023).

Le recensement exhaustif des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. A Mornant, le recensement vient d'être organisé en ce mois de février.

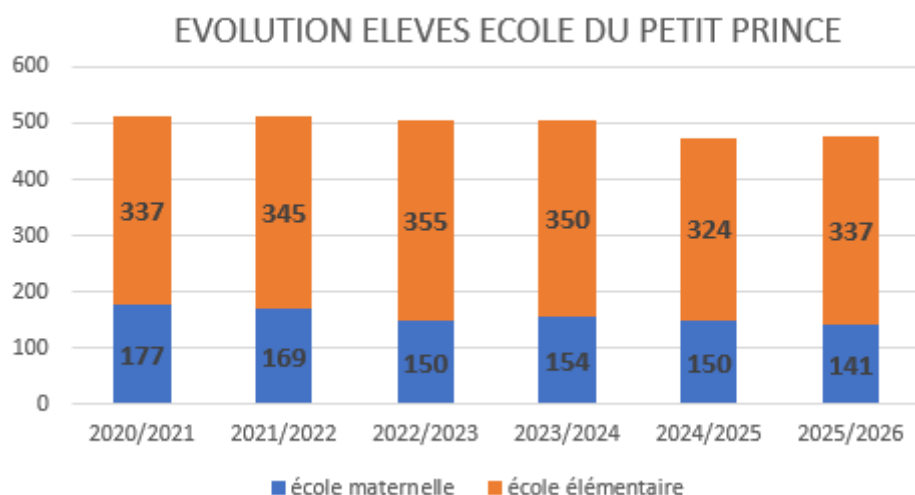
La commune a évolué en population depuis 2021 de 3.8 %, soit un rythme moyen de 0,76 % par an, avec un net ralentissement ces trois dernières années.

réf 1/1/2018	réf 1/1/2019	réf 1/1/2020	réf 1/1/2021	réf 1/1/2022	réf 1/1/2023
2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>6219</b>	<b>6316</b>	<b>6413</b>	<b>6451</b>	<b>6437</b>	<b>6456</b>
2,25%	1,56%	1,54%	0,59%	-0,22%	0,30%

### Evolution des effectifs scolaires

Les effectifs d'enfants scolarisés au groupe scolaire du Petit Prince sont stables en moyenne mais en baisse en maternelle.

ECOLEES PUBLIQUES	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
nombre d'enfants à l'école maternelle	177	169	150	154	150	141
nombre d'enfants à l'école primaire	337	345	355	350	324	337
<b>total</b>	<b>514</b>	<b>514</b>	<b>505</b>	<b>504</b>	<b>474</b>	<b>478</b>
nombre de classes en maternelle	7	7	6	6	6	6
nombre de classes en primaire	15	15	15	15	15	15



Auquel il faut rajouter :

- 46 enfants mornantais à l'école maternelle de St Thomas d'Aquin
- 75 enfants mornantais à l'école élémentaire de St Thomas d'Aquin

Cela génère une subvention à l'association familiale Saint Thomas d'Aquin (87 882,53 € pour 2025).

### Evolution de l'activité restauration scolaire

89 753 repas ont été préparés en 2024 pour les scolaires, soit une moyenne de 641 repas par jour, ainsi que 2 835 repas pour des buffets et/ou cocktails pour la commune, le repas des aînés, ou même des associations mornantaises. Cela représente un total de 92 588 repas préparés par le restaurant scolaire.

Les repas sont fabriqués pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire du Petit Prince, l'école primaire de Saint Thomas d'Aquin, des agent municipaux, des enseignants, et la restauration scolaire de Rontalon. Pendant les vacances scolaires, des repas sont aussi fournis à certaines associations : FCSO, Rhône-Sud et Judo.

RESTAURATION	2021	2022	2023	2024	2025
nombre de repas fournis (tout com)	104 963	113 824	109 146	90 461	92 588
coût alimentaire par repas (€)	1,81	2,05	2,28	2,53	2,59

Pour 2025, le coût de fabrication d'un repas s'élève à 4,37 €.

La participation financière des familles s'échelonne entre 1 € et 5,29 € par repas pour les enfants mornantais. Toutefois, pour continuer à percevoir les financements de la CAF, il a fallu intégrer le quotient familial pour les tarifs des enfants non mornantais (entre 5,29 € et 6,39 €).

Depuis septembre 2023, les familles au quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € bénéficient du repas à 1 €. Sur l'année scolaire 2024-2025 cela a concerné 147 enfants (99 familles) ce qui représente 14 763 repas. Pour chaque repas, l'Etat reverse à la commune la somme de 3 € (44 289 € perçus)

La hausse du coût des denrées alimentaire n'a pas été répercutée aux familles au-delà des dispositions de la délibération n° 74/20 qui prévoit une augmentation de la participation familiale en fonction de l'indice des prix à la consommation. La dernière augmentation des coûts a été appliquée aux familles en septembre 2024 s'élève à 3,7 % en fonction de cet indice.

### **Evolution de l'activité périscolaire**

L'évolution constante du nombre d'heures périscolaires malgré une baisse des effectifs scolaires montre bien l'utilité de ce service pour les familles mornantaises.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	135 509	138 423	144 987	148 930	203 550	204 339
réel COVID=>	73 914		100% pris CAF =>	203 277		

Pour ces trois accueils périscolaires, la commune bénéficie d'un apport substantiel de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Bonne nouvelle : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Caisse d'Allocations Familiales prend en compte la totalité du temps de la pause méridienne.

Pour l'année 2025, nous devrions pouvoir déclarer 204 339 heures, pour obtenir une aide de 116 943 €.

Pour information, le prix de revient prévisionnel pour la commune d'une heure de temps périscolaire par enfant pour 2025 est de 5,57 €.

A noter : La commune de Mornant fait partie de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la COPAMO et la CAF. Dans ce cadre-là, et compte tenu des trois accueils périscolaires déclarés, une subvention de la CAF est également versée chaque année pour le Bonus Territoire. En 2024 le montant était de 87 658,70 €. En 2025, la commune a déjà reçu la somme de 69 101,92 €, le solde sera versé début 2026.

## Evolution de l'activité de la médiathèque

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'inscrits	NC			807	1 141	2 209	2 790
Lecteurs actifs	723	633	654	695	1 053	1 603	2 418
Nouveaux inscrits	129	78	148	210	632	762	574
Nombre total de prêts	64 563	40 635	52 499	55 594	51 721	73 322	76 200
dont prêts aux collectivités	4 080	2 483	2 484	2 978	3 425	3 043	3 105
Fréquentation = passages	16 460	NC	12 425	13 080	18 455	26 256	35 740
Actions de prêt/ carte emprunteur	10 483	4 487	8 758	9 143	9 266	15 155	15 964
Nombre de jours d'ouverture	183	NC	185	187	153	192	191
Réservations abouties	NC	NC	NC	NC	706	6 652	7 770

En 2025, le réseau des bibliothèques a fêté son dixième anniversaire. Le réseau fonctionne avec les bibliothèques de toutes les communes de la COPAMO. C'est la COPAMO qui finance le poste de coordinateur, le poste de la personne qui assure les navettes de livres entre les communes et le logiciel commun qui permet d'accéder à l'ensemble des ouvrages du réseau.

Toutes les bibliothèques n'ont pas le même fonctionnement : certaines sont associatives, certaines sont municipales (avec des agents et parfois aussi des bénévoles).

Depuis 2023, avec l'ouverture du nouveau site de la médiathèque Louis Calaferte et l'accès gratuit pour tous, les chiffres ont augmenté de façon très conséquente. Le nombre de lecteurs est passé de 807 en 2022 à 2 790 en 2025.

La fréquentation a également explosé avec 35 740 passages par an contre 16 460 en 2019 dans l'ancien bâtiment.

2025 a été une année très riche en activités : accueil des scolaires, comité de lecture, prix des Incos, concerts, heure des mots, ateliers, mais aussi 15 expositions.

## Evolution des missions de l'accueil de la mairie

Les missions du service d'accueil/état civil sont multiples et particulièrement polyvalentes.

Depuis février 2023, la mairie dispose d'un logiciel de prise de rendez-vous qui facilite cette démarche pour les administrés.

Les mesures prises par l'Etat au niveau national, notamment les mesures « anti-doublons » lors de la prise de rendez-vous se sont avérées efficaces.

Le délai actuel pour obtenir un rendez-vous est de 3 jours. Pour rappel, ce délai était de plus de 10 semaines début 2024. L'arrivée d'une borne biométrique à Soucieu en Jarrest a permis de mieux répartir les demandeurs de documents d'identité.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CI Mornantais	438	466	484	497	665	538
CI hors Mornant	1225	1309	1457	1727	1850	1452
passesports Mornantais	215	209	388	410	431	360
passesports hors Mornant	722	758	1277	1506	1404	1123
<b>Total</b>	<b>2 600</b>	<b>2 742</b>	<b>3 606</b>	<b>4 140</b>	<b>4 350</b>	<b>3 473</b>
		5,46%	31,51%	14,81%	5,07%	-20,16%



On remarque que pour 2025 encore, 66 % des titres d'identité traités par Mornant ne concernent pas des Mornantais.

NB : il faut compter 20 à 25 mn de temps humain par dossier.

En 2025, Mornant a perçu une dotation bonifiée de 42 387 € (29 690 € en 2024 €).

Le service accueil/état civil gère, en plus de l'accueil physique et téléphonique :

- L'état civil : 325 demandes d'actes, 35 avis de naissances, 25 livrets de famille, 30 reconnaissances de paternité, 1 changement de nom, 2 changements de prénom, 21 mariages, 3 parrainages civils, 40 mentions en marge, 87 recensements militaires, 27 PACS
- Le cimetière : 96 fermetures de cercueil, 33 autorisations d'inhumation, 29 autorisations de crémation, 32 transcriptions de décès, 54 autorisations de travaux, 11 concessions vendues (8 concessions en terre et 3 concessions en colombarium), 1 autorisation de dispersion de cendres
- Les prochaines élections : élections municipales (1<sup>er</sup> tour le 15 mars, 2<sup>e</sup> tour le 22 mars).
- Le prochain recensement total de la population : du 15 janvier au 14 février 2026.

### Evolution des missions de gestion budgétaire et financière

ACTIVITES DU SERVICE FINANCES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
mandats	1 734	2 119	2 126	2 326	2 750	2 730
titres	525	641	589	630	831	674

Depuis l'année 2024, le service des finances s'est adapté au plan comptable M57 et au compte financier unique (regroupement du compte administratif et du compte de gestion en un seul document)

La conjoncture oblige désormais à un suivi régulier du niveau de la trésorerie.

## Evolution des missions du service technique

20 hectares communaux sont entretenus par le service des espaces verts.

Le « service commun » a été renouvelé : 16.7 hectares d'espaces publics intercommunaux sont entretenus par le service des espaces verts de Mornant dont :

- 1.5 hectares piscine
- 11.5 hectares site de la Madone
- 0.11 hectares centre culturel
- 0.1 hectares abords du siège de la COPAMO
- 3.5 hectares clos Fournereau

La surface des bâtiments communaux à nettoyer et à entretenir s'élève à 14 053 m<sup>2</sup>.

## Evolution des missions du service « vie associative »

La commune compte près de 150 associations, auxquelles elle apporte de l'aide financière et de l'aide logistique.

En 2025, 10 associations ont reçu une subvention annuelle de fonctionnement et 22 subventions exceptionnelles ont été versées pour accompagner un évènement ou une activité spécifique, pour un total de 73 234 €.

L'aide logistique comprend l'ensemble des locaux municipaux mis à disposition aux associations pour la pratique de leurs activités ou salles de réunion mais aussi le prêt de matériel : soit 16 bâtiments municipaux, salles associatives, bureaux, équipements sportifs fréquentés par plus d'une trentaine d'associations pour 496 heures hebdomadaires.

Le personnel des directions dynamique locale et technique vient régulièrement en soutien aux associations pour leur bon fonctionnement et l'organisation de leurs diverses manifestations.

## Evolution de l'activité de l'urbanisme

Sur l'année 2025, ont été déposées en mairie :

- 156 dossiers de déclaration préalable dont 132 instruits en mairie
- 44 dossiers de demande de permis de construire instruits par le service instructeur de l'Ouest Lyonnais (SOL)

	2024	2025
DP	183	156
PC	45	44

On peut compléter la vision de l'activité avec les données suivantes :

- 13 dossiers de demande d'autorisation de travaux sur Etablissement Recevant du Public (ERP) (12 traités en mairie, 1 par le SOL)
- 80 Déclarations d'Intention d'Aliéner (mairie)
- 30 Certificats d'Urbanisme information (mairie) 4 certificats d'urbanisme opérationnel (SOL)
- 6 dossiers pour enseignes commerciales traitées en mairie

	2024	2025
AT (ERP)	14	13
DIA	58	80
CU	42	34
ENSEIGNES	5	6

**Les aides réalisées par le CCAS grâce au versement de la subvention communale :**

- 8 secours d'urgence alimentaire et 1 bon d'urgence transport
- 7 aides financières et 4 prêts
- 1 aide pour le permis de conduire
- 81 passeports junior adaptés
- 7 aides pour des classes découvertes
- 8 passeports compétition
- 2 pass'premiers secours
- 1 voyage seniors (35 participants) et 1 sortie extérieure et 1 après-midi musicale dans le cadre du pass'loisirs seniors, 1 après-midi gourmande et musicale à l'EHPAH pour la St Nicolas
- le repas des aînés avec 450 convives
- la maintenance et la location de 11 défibrillateurs
- la mobilisation pour Octobre rose

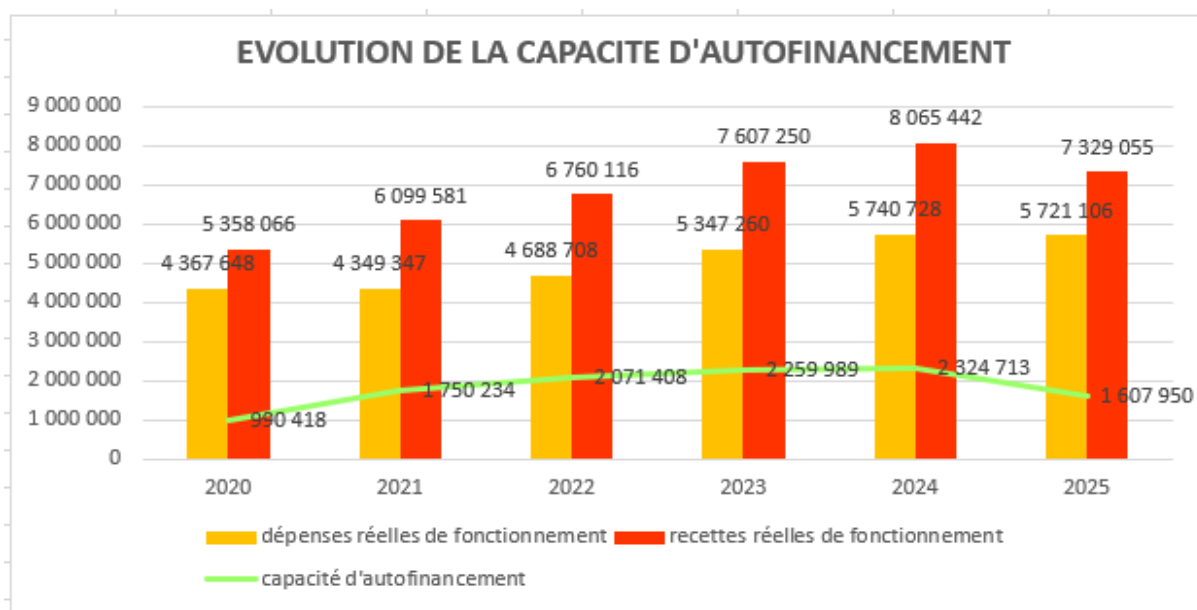
Et la liste de ces exemples n'est pas exhaustive ...

## **6. ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Préambule : le présent Rapport d'Orientation Budgétaire est établi en fonction des éléments connus à **la date du 20 janvier 2026**.

Certains chiffres sont donc susceptibles de modifications d'ici au vote du compte administratif 2025 et du budget primitif 2026. Au jour de l'envoi de ce document, la clôture des comptes 2025 n'est pas encore terminée avec la trésorerie.

A. Les équilibres financiers du budget principal :



A signaler que les années 2023 et 2024 ont bénéficié de recettes exceptionnelles de cessions.  
 En 2023 : 918 500 € sont le produit de la vente de l'ex centre technique départemental et de la revente d'une tractopelle – En 2024 : vente de la librairie Lulu (150 000 €) et vente de la parcelle derrière La Poste à Linéa pour la construction de logements (875 000 €).

## B. L'endettement

### **Structure de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune de Mornant dispose de 18 emprunts répartis comme suit :

- 15 à taux fixe,
- 3 à taux variable.

Un emprunt a pris fin en juin 2025 (taux variable).

Un emprunt d'un montant maximum de 500 000 € a été contracté en décembre 2025 auprès du Crédit Agricole. Il s'agit d'un emprunt court terme pour 2 ans au taux fixe de 2,64 %. Pour l'instant 250 000 € seulement ont été mobilisés en janvier 2026.

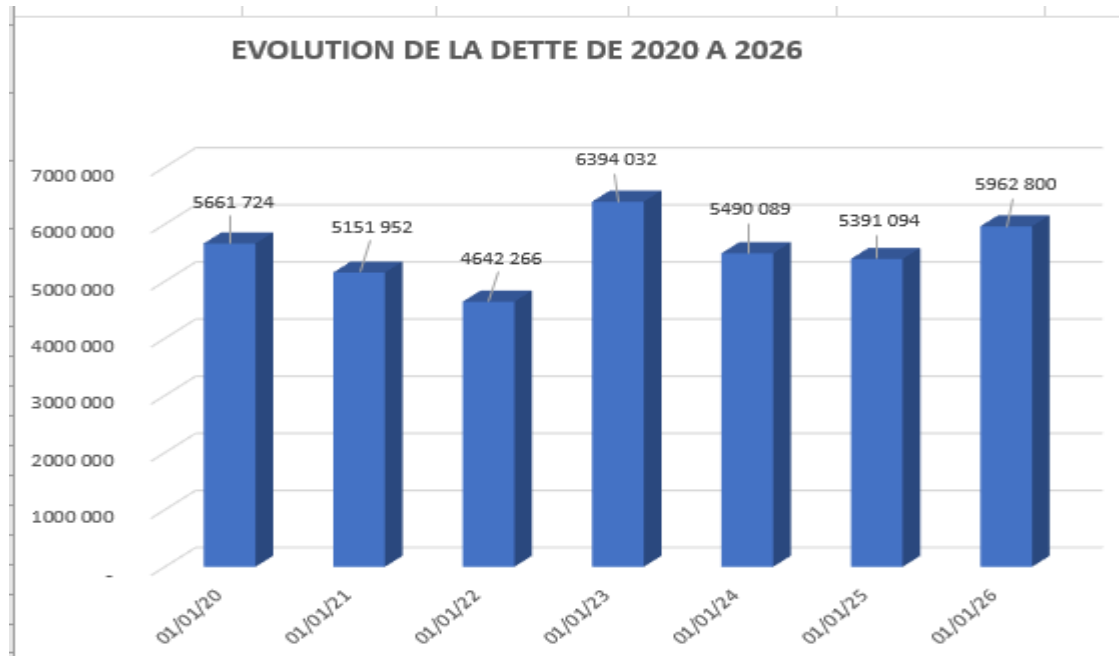
Mornant n'a aucun emprunt à risque. L'ensemble des emprunts est classifié A selon la grille GISSLER.

année	banque	taux	montant initial	reste au 31/12/25	dernière échéance	taux 2026
2005	caisse épargne	fixe	600 000,00	65 865,60	juin-27	4,50%
2005	caisse épargne	fixe	600 000,00	41 417,29	avr-26	3,69%
2006	caffil	fixe	500 000,00	64 307,64	mars-27	3,49%
2006	caffil	fixe	500 000,00	20 394,39	déc-26	3,69%
2007	caffil	variable	587 000,00	101 364,62	mars-28	3,56%
2007	caffil	variable	403 000,00	69 590,64	mars-28	3,56%
2012	crédit agricole	fixe	500 000,00	198 395,28	juil-31	5,34%
2012	caisse épargne	fixe	500 000,00	89 231,85	juil-27	4,87%
2015	banque postale	fixe	400 000,00	21 672,40	avr-26	1,72%
2017	banque postale	fixe	500 000,00	241 666,77	févr-33	1,11%
2018	crédit agricole	fixe	500 000,00	286 905,82	févr-34	1,29%
2019	caisse épargne	fixe	500 000,00	303 145,16	janv-34	0,48%
2019	banque populaire	fixe	1 500 000,00	1 069 039,31	nov-39	0,61%
2022	banque populaire	fixe	500 000,00	400 000,04	oct-37	1,69%
2022	caisse épargne	variable	1 500 000,00	1 238 970,26	déc-37	3,25%
2024	banque populaire	fixe	550 000,00	513 333,28	déc-39	3,41%
2025	caisse épargne	fixe	1 000 000,00	987 500,00	juil-45	3,69%
2025	crédit agricole	fixe	250 000,00	250 000,00	déc-27	2,64%
			11 390 000,00	5 962 800,35		

Caffil = Caisse française de financement local

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2025/1<sup>er</sup> janvier 2026 à 5 962 800,35 €. 3 emprunts s'éteindront en 2026 et le taux de l'emprunt souscrit à taux variable en 2022 devrait baisser prochainement avec la baisse annoncée de 0,3 % du livret A.

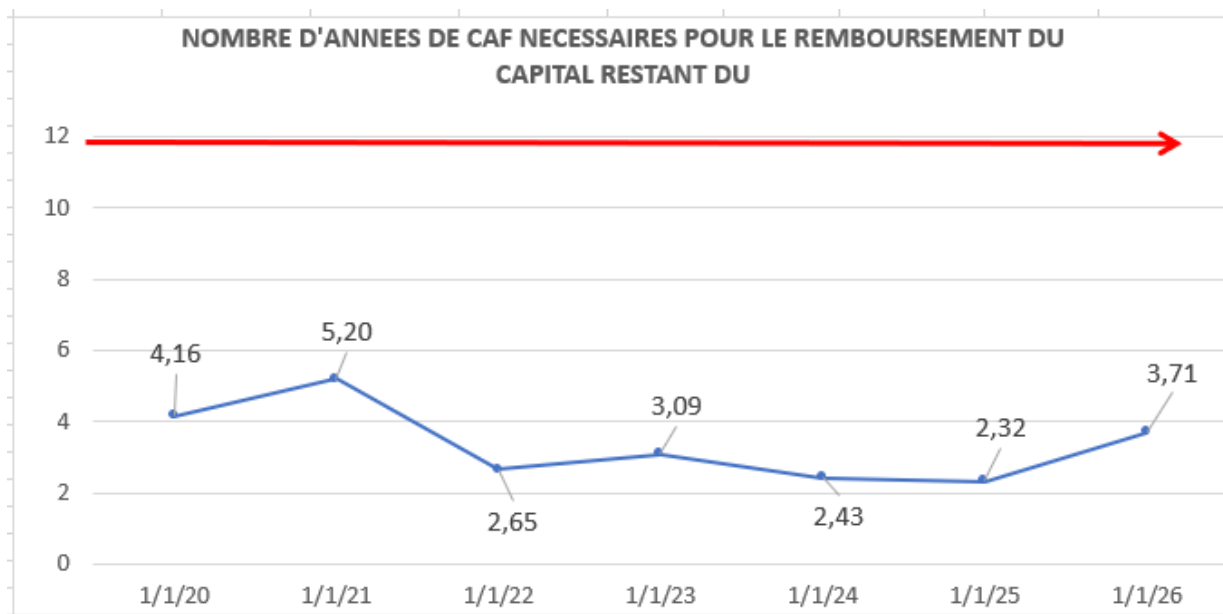
### Evolution de l'encours de la dette



La commune reste donc dans son engagement de ne pas alourdir le poids de l'endettement.

**L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 représente 924 € par habitant (pour 931 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020).**

La commune garde sa marge de manœuvre vis-à-vis des banques car le nombre d'années de CAF pour le remboursement de la dette reste bas.



En 2026, un emprunt sera inscrit pour financer les dépenses d'investissement, et pour l'équilibre du budget en attendant de pouvoir percevoir les subventions que nous avons sollicitées (et que nous solliciterons).

## 7. LES ORIENTATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNE 2020/2026

Dès la première année du mandat, il a été établi les objectifs financiers qui ont servi de fil rouge dans l'élaboration des orientations budgétaires des 6 années :

- ❖ Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- ❖ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service public comparable voire supérieure pour répondre aux attentes de la population (charges à caractère général, charges de personnel)
- ❖ Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour assurer la bonne conservation du patrimoine communal,
- ❖ Réaliser les projets d'envergure annoncés au plan de mandat en établissant un programme pluriannuel d'investissement,
- ❖ Maîtriser la masse salariale et moderniser les outils de travail opérationnels,
- ❖ Mutualiser des procédures et des services avec la COPAMO ou avec d'autres communes,
- ❖ Anticiper et garder une bonne agilité pour assumer en toutes circonstances les conséquences des crises actuelles (économique, sociale, énergétique). Elles concernent le fonctionnement interne de la mairie ou les actions nécessaires à l'aide, la protection et la solidarité envers la population la plus vulnérable,
- ❖ Contribuer à limiter les conséquences économiques, sociales et énergétiques des crises actuelles endurées par la population mornantaise.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE - FONCTIONNEMENT

### I- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

#### A - Les équilibres financiers du budget principal

#### **Les taux d'imposition**

Depuis 2004, les taux d'imposition sont les suivants :

	Taux de 2004 à 2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	18,11 %	Idem taux voté en 2019 : 18,11 %			
Taxe foncière (bâti)	20,34 %	20,34 + 11,03 = 31,37 %			
Taxe foncière (non bâti)	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67,62 %

La colonne « taxe d'habitation » subsiste car le taux continue à s'appliquer pour les logements vacants et les résidences secondaires.

Au vu du contexte national, la question de l'évolution du taux de la fiscalité appartiendra à la prochaine équipe municipale qui aura à voter le budget 2026 en avril prochain.

#### **La fiscalité directe**

L'évaluation du produit 2026 n'est pas connue à ce jour. Néanmoins, l'Etat annonce une revalorisation des bases de 0,8 %.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3 081 196,00	3 180 650,00	3 563 255,00	3 877 859,00	3 982 842,00	4 076 483,00	4 150 000,00
3,04%	3,23%	12,03%	8,83%	2,71%	2,35%	1,80%

Hors évolution éventuelle des taux, le montant de 4 150 000 € serait à inscrire pour 2026, soit + 1,8 % en intégrant une augmentation de l'assiette.

#### **La fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de la Taxe additionnelle sur les droits de mutation :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
266 422,50	474 925,79	450 663,00	348 957,52	213 827,00	338 755,00	300 000,00
-4,02%	78,26%	-5,11%	-22,57%	-38,72%	58,42%	

Environ 300 000 € seraient à inscrire au budget 2026 car il n'est pas possible de connaître l'évolution de la crise immobilière.

### **La fiscalité reversée par la Communauté de communes**

Le montant de l'attribution de compensation, fixé à 86 126 €, reste inchangé. Toutefois, Mornant devra reverser à la COPAMO la part d'allocation de compensation correspondant à la compétence « petite enfance » qu'elle a perçue de l'Etat (24 393,75 €) au titre de 2025. En effet la compétence appartient aux communes par la loi depuis le 1/1/2025 mais est exercée par la COPAMO.

### **Les dotations de l'Etat**

Si l'on considère le détail des dotations, on voit que l'ensemble des dotations ont diminué en 2025 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	491 447,00	494 054,00	503 233,00	512 063,00	514 967,00	510 909,00	510 909,00
Dotation Solidarité Rurale	404 151,00	425 202,00	449 676,00	487 318,00	524 165,00	514 016,00	514 016,00
Dotation Nationale de Péréquation	160 284,00	156 316,00	155 925,00	151 584,00	140 824,00	132 399,00	132 399,00
total	1 055 882,00	1 075 572,00	1 108 834,00	1 150 965,00	1 179 956,00	1 157 324,00	1 157 324,00

En effet, la population INSEE 2025 était en baisse et désormais il ne faut pas compter sur l'augmentation de la population pour influencer favorablement dans le calcul des dotations.

Plus encore en 2026 compte-tenu de la situation financière nationale, et comme toutes les années précédentes, les sommes inscrites au budget 2026 seraient, par prudence, à laisser au niveau de 2025.

En l'absence d'un budget national, les décisions concernant les dotations sont inconnues.

### **Les autres recettes réelles de fonctionnement**

Les autres recettes réelles de fonctionnement ne représentent qu'une faible part des ressources de la collectivité. Elles sont composées principalement :

- des atténuations de charges : remboursement pour les arrêts maladie, maternité,
  - des produits des services avec notamment la participation des familles pour la restauration et le périscolaire
  - des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires
  - les loyers
  - les participation pour l'utilisation de nos installations sportives par les collégiens et lycéens
  - la participation de l'Etat pour les titres sécurisés
  - la participation de l'Etat, pour 2026, pour les élections et le recensement
  - des compensations d'exonérations versées par l'Etat
- qui représentent environ 480 000 €.

Il sera très certainement obligatoire de laisser une partie du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement.

## II- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

### **Les charges à caractère général**

Vu l'incertitude des recettes de fonctionnement, le montant du chapitre 011 est encore à l'étude.

Toutes les pistes d'économies sont examinées.

### **Les atténuations de produits**

Mornant abonde au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC) depuis 2017 et subit d'année en année une augmentation substantielle.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
26 438,00	28 681,00	33 549,00	46 379,00	49 314,00	58 022,00	60 000,00

60 000 € au moins seraient à inscrire au budget 2026.

### **Les charges de personnel**

En 2025, les charges de personnel ont augmenté :

- Avec le glissement vieillesse technicité
- Avec le recrutement d'un deuxième ASVP, un passage en catégorie B, une petite augmentation de temps de travail pour la communication
- Avec l'augmentation des charges salariales (+ 3 %) de la part CNRACL
- Avec la mise en place de la participation employeur sur les adhésions aux mutuelles prévoyance labellisées
- Avec l'attribution des tickets restaurant en année pleine

En 2026, les charges de personnel augmenteront encore :

- Avec le glissement vieillesse technicité (GVT)
- Avec le recrutement d'un agent polyvalent des services techniques et de possibles changements de catégorie en fonction des résultats de concours et de promotion interne
- Avec l'augmentation pour la 3<sup>ème</sup> année de 3 % des charges salariales pour la part CNRACL
- Avec la mise en place d'une prime pour maniement de fonds
- Avec le remplacement de plusieurs agents en arrêts maladie et maternité
- Avec le recrutement de 12 CDD dans le cadre de la campagne du recensement total de la population
- Avec le paiement d'heures supplémentaires pour l'organisation des élections municipales
- Avec la fin de la prise en charge financière d'un demi-poste à la médiathèque
- Avec la revalorisation du SMIC de 1.18 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Actuellement, l'effectif des agents municipaux est de 62 titulaires + 35 non titulaires qui représentent 56,72 ETP pour les titulaires et 9,3 ETP pour les non titulaires.

L'agent en charge du CCAS émerge sur les effectifs de la commune mais son salaire + charges sont remboursés par le CCAS.

La répartition par catégorie en nombre d'agents est de :

- 1 catégorie A
- 9 catégories B
- 87 catégories C

La commune emploie 33 hommes et 64 femmes

Avec une pyramide des âges :

- de 18 à 29 ans : 8
- de 30 à 49 ans : 46
- de plus de 50 ans : 45

PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	2024	2025
salaires + charges	2 348 569,71	2 320 980,00	2 588 024,48	2 875 911,56	3 170 446,09	3 206 727,94
assurance du personnel	84 059,35	45 412,81	48 132,96	49 910,83	66 283,86	74 424,14
CNAS	17 313,34	17 878,68	17 454,67	18 656,00	19 313,00	19 092,00
ticket restaurant					20 277,50	60 710,19
médecine du travail	5 623,96	6 168,41	5 906,14	6 040,00	5 280,00	5 829,00
<b>total</b>	<b>2 455 566,36</b>	<b>2 390 439,90</b>	<b>2 659 518,25</b>	<b>2 950 518,39</b>	<b>3 281 600,45</b>	<b>3 366 783,27</b>

Les dépenses de personnel sont des dépenses obligatoires.

Elles sont évaluées à ce jour à 3 450 000 €.

### **Les subventions**

Le dynamisme des associations a un rôle essentiel sur la commune et participe à la vigueur de la vie mornantaise (Inscription de 85 000 € en 2025)

Pour 2026, le CCAS sollicite une subvention de fonctionnement de 76 500 €. Le CCAS est autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette subvention lui permet de faire face aux dépenses de son personnel, aux aides sociales ainsi qu'aux actions de prévention santé/handicap, de solidarité et de politique en faveur des seniors.

### **L'annuité de la dette**

	annuité	capital	intérêts
2020	608 223,75	509 771,97	98 451,78
2021	599 495,08	511 875,82	87 619,26
2022	586 881,71	509 006,00	77 875,71
2023	744 838,13	621 724,93	123 113,20
2024	799 319,72	670 441,02	128 878,70
2025	799 932,17	678 293,91	121 638,26
2026	816 733,70	689 178,19	127 555,51

Les chiffres des intérêts pour 2026 sont incertains. Ils dépendront notamment de l'évolution du taux du livret A et de l'EURIBOR sur lesquels sont indexés les emprunts à taux variables. De plus, si un emprunt était fait dans le courant 2026, il générerait des intérêts.

### **Les amortissement :**

750 417.02 euros

**Concernant la section de fonctionnement, il convient d'attendre le vote d'un budget national et de connaître les implications financières sur les communes. En effet, sans vision sur les recettes, le niveau d'équilibre des dépenses est impossible à déterminer.**

## **2<sup>ème</sup> PARTIE – INVESTISSEMENT**

### **I- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes d'investissement de 2026 sont :

- La part du résultat de fonctionnement (environ 1 000 000 €) reversé en investissement au moins pour partie
- Le FCTVA correspondant au reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2024 s'élèvera à environ 500 000 €
- Les amortissements pour près de 750 000 €
- Des subventions notifiées pour 755 613 €.

A noter que par mesure de prudence, seules les subventions notifiées doivent être inscrites au budget primitif, mais la commune obtiendra peut-être d'autres subventions sur ces projets inscrits en 2026 (Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, Copamo, ...)

A ce jour, l'Etat ne reverse plus la taxe d'aménagement en raison de problème d'organisation des services fiscaux et de modifications de logiciel et des modalités de perception. Cette recette se situait à plus de 120 000 €.

Le total des recettes d'investissement sera diminué par le déficit 2025, soit 951 890,63 €.

### **II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Financement des projets**

Les investissements 2026 intégreront à la fois le report des dépenses engagées en 2025 mais non encore facturées, l'enclenchement des nouveaux projets et les travaux ou achats de matériels récurrents.

Les reports sur 2026 devraient s'élever à 156 574,16 € pour les dépenses (notamment pour) :

- ❖ Des crédits d'études
- ❖ Des plaques et panneaux de rues
- ❖ Du petit matériel
- ❖ Des crédits pour la suite de la révision du PLU
- ❖ Fin de paiement de travaux de voiries
- ❖ Fin de paiement d'installations de vidéoprotection et de contrôles d'accès
- ❖ AEMO pour les travaux de rénovation de la toiture de La Poste
- ❖ AEMO pour les réseaux et la téléphone.

Et de 342 765 € pour les recettes hors AP/CP :

- ❖ Le versement d'une partie de l'emprunt court terme souscrit fin 2025 : 250 000 €
- ❖ La subvention de la Copamo pour le changement de la chaudière de la mairie
- ❖ Les 2 subventions de la Région pour la vidéoprotection

Les décisions concernant les crédits d'investissement à inscrire au budget primitif 2026 seront prises par la prochaine équipe municipale.

### **Remboursement du capital des emprunts**

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours s'élèvera à près de 690 000 €. Il sera aussi possible d'anticiper le remboursement d'une partie de l'emprunt court terme souscrit fin 2025.

## **8. LES GRANDS PROJETS DU PLAN DE MANDAT 2020/2027 GERES EN AP/CP**

Pour rappel : ces AP/CP ont été votées lors du conseil municipal du 15 décembre 2025 :

n° opération	libellé du programme	montant de l'AP en I TTC	montant des CP en € TTC							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
911	Transition énergétique	217 041,00				12 574,80	25 235,21	112 830,99	66 400,00	
920	Agrandissement restaurant scolaire	3 258 055,64	11 966,52	9 842,70	19 152,00	125 328,63	1 251 415,50	1 621 358,15	218 992,14	
922	Construction d'un espace sportif multi activités (dojo et salles de danse)	5 060 000,00				15 264,00	90 042,82	126 409,61	1 000 000,00	3 828 283,57
923	Parc Saint Charles	2 975 800,00		11 474 20,00	10 27 118,27	578 907,88	160 500,24	31 011,02	30 842,59	
924	Rénovation patrimoine historique	1 500 000,00					0,00	8 306,76	400 000,00	1 091 693,24
925	équipements sportifs	482 327,03				8 973,00	0,00	390 872,35	82 481,68	
929	Végétalisation cours école + préau	636 314,17			26 308,56	579 512,57	28 549,12	1 943,92		
930	Requalification avenue de Verdun	2 583 876,34			72 157,18	330 662,01	205 295,68	518 441,08	600 000,00	207 901,39
931	subventions façades et OPAH-RU	90 960,38					44 270,38	6 690,00	40 000,00	

n° opération	libellé du programme	montant de l'AP en I TTC	montant des CP en € TTC				
			2025	2026	2027	2028	2029
917	salle des fêtes	5 000 000,00	10 752,00	51 328,00	300 000,00	2 000 000,00	2 637 920,00

Toutefois, elles subiront des modifications lors du Conseil Municipal d'avril 2026 pour que le montant des crédits de paiement corresponde aux sommes d'investissement proposées au vote du budget.

## **9. DES RECHERCHES ACTIVES DE SUBVENTIONS**

Les collectivités locales portent une responsabilité importante pour que l'économie se redresse rapidement. Elles doivent notamment être un vrai soutien aux entreprises par le biais de leurs investissements.

En 2025, Mornant a perçu les subventions suivantes :

PREFECTURE	Rénovation des sanitaires école élémentaire DETR 2022	19 705,28
PREFECTURE	Végétalisation cours de l'école élémentaire DETR 2022	24 500,00
DEPARTEMENT	Amendes de police 2024	30 000,00
REGION	subvention boutons alerte commerçants	2 287,00
		<b>76 492,28</b>

Et a reçu les notifications pour les subventions suivantes qui pourront être inscrites au budget 2026 (compris les recettes reportées) :

PREFECTURE	Fonds verts 2023 -agrandissement restaurant scolaire	525 000,00
REGION	extension vidéoprotection 12 caméras	43 232,00
REGION	extension vidéoprotection 3 caméras + 4 bornes anti-intrusion devant les écoles	13 950,00
REGION	déploiement vidéoprotection 3 caméras	19 056,00
DEPARTEMENT	création d'un skate park et d'un pump track (solde)	70 000,00
COPAMO	rénovation énergétique - remplacement chaudière mairie	10 000,00
CAFAL	agrandissement restaurant scolaire	50 000,00
AGENCE DE L'EAU	création d'un skate park et d'un pump track	24 375,00
		<b>755 613,00</b>

En 2026, la commune pourra déposer des demandes de subventions notamment à l'Etat, à la Région, au Département, à la DRAC et à la COPAMO.

## EN CONCLUSION

**En 2026, à Mornant comme ailleurs, la conjoncture s'annonce incertaine et certainement difficile.**

**2026 verra l'élection d'une nouvelle équipe municipale.**

**Il appartiendra à celle-ci de voter un budget primitif au mois d'avril selon des choix qui ne peuvent pas être énoncés au moment du rapport d'orientation budgétaire.**